

Colloque national

Quels plants pour la Viticulture Biologique ?



Mercredi

9 janvier 2019

HÔTEL CIS PARIS RAVEL
6 AVENUE MAURICE RAVEL
PARIS 12^{ème}



Fédération Nationale
d'Agriculture BIOLOGIQUE

PROGRAMME

9h30 Accueil

10h Introduction du colloque

Contexte réglementaire, technique et niveau de recherche sur les plants de vigne en agriculture biologique

10h30 **Dégénérescence du vivant**

Interventions de Guy Kastler

Paysan, co-auteur de *Réflexions sur la dégénérescence du vivant* (édité par Nature et Progrès)

et Guy Bossard

Vigneron, représentant FNAB au Comité National Bois et Plants de FranceAgriMer

11h30 **Répartition des tables rondes***

1. *Quelle définition d'un plant de vigne bio ? Quels sont les critères de qualité attendus? (objectif : développer une filière d'excellence)*

Christophe Hebinger (pépiniériste) et Christophe Monget (Directeur Technique CEPS Sicavac)

2. *Quelle réglementation bio spécifique aux plants de vigne (échéance 2035), compatible avec les normes techniques et sanitaires en vigueur?*

Jacques Grosman (DGAL), Mélanie Vanpraët (INAO), Christine Moulliet (France Agrimer), Marc Chovelon (Chercheur ITAB/GRAB) et des représentants de la DGPE (sous réserve).

3. *Comment structurer et faciliter l'émergence d'un marché de plants bio? (coûts de production et les aides possibles, coût final d'un plant certifié bio?...)*

Lilian Berillon (pépiniériste) et Alain Réaut (vigneron)

13h Déjeuner

14h15 **Quelles pratiques en Italie et en Suisse ?**

Garance Marcantoni - Conseillère viticole de la Chambre d'Agriculture du Var - Référente viticulture biologique PACA et nationale

Philippe Borioli - Pépiniériste Suisse

15h15 **Restitution des tables rondes**

16h45 Conclusion

*La répartition des tables rondes s'effectue lors de l'inscription.



• FNAB •

Fédération Nationale
d'Agriculture BIOLOGIQUE



• CAB •

Les Agriculteurs BIO des Pays de la Loire



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
avec la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
«Développement agricole et
rural»